



# RAPPORT ANNUEL RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024

## 1 PRÉAMBULE

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) la MRC de L'Assomption doit produire un rapport annuel relativement à l'application du *Règlement numéro 177 relatif à la gestion contractuelle* de la MRC.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC, ce rapport a pour but d'informer les citoyens sur l'application des mesures du règlement.

## 2 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le 23 février 2022, la MRC de L'Assomption a adopté son règlement 177 relativement à la gestion contractuelle, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le règlement de la MRC de L'Assomption peut être consulté directement sur le site Internet.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune modification depuis son adoption.

## 3 ADJUDICATION DES CONTRATS

Le règlement relatif à la gestion contractuelle prévoit que la MRC peut conclure des contrats de trois (3) différentes façons.

1. Contrat de gré à gré avec ou sans mise en concurrence
2. Contrat par appel d'offres sur invitation
3. Contrat par appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO))

Les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être octroyés de gré à gré sans mise en concurrence. Les contrats de 25 000 \$ et plus mais inférieurs au seuil prévu par la loi, peuvent être octroyés de gré à gré avec ou sans mise en concurrence. Quant aux contrats supérieur au seuil prévu par la loi, ces derniers doivent être octroyés via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO). Le seuil en 2024 était de 133 800 \$.

## 4 APPLICATION DES MESURES

Le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par le conseil de la MRC de L'Assomption prévoit des mesures visant à :

- ◇ Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- ◇ Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes;
- ◇ Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ◇ Prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- ◇ Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du
- ◇ Processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- ◇ Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- ◇ Favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

## 5 PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle*.

## 6 LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

### 6.1 Contrats par appels d'offres publics :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2024
2024-05-108	Confection d'un Atlas des paysages – Octroi d'un mandat	Arpent	159 910.35 \$	39 977.96 \$  Non-terminé au 31 décembre 2024.

### 6.2 Contrats de 25 000\$ et plus, mais inférieurs au seul prévu par la loi (133 800 \$) :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLLICITATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2024
2024-02-032	Patrimoine immobilier et Atlas sur les paysages – Offre de services professionnels volet banque de données iconographiques	Archives Lanaudière	Gré à gré	44 200.00 \$	44 200.00 \$ Terminé au 31 décembre 2024.
2024-03-054	Patrimoine immobilier et Atlas sur les paysages – Offre de services professionnels volet actualisation de l’inventaire	Patri-Arch	Gré à gré	98 878.50 \$	24 719.63 \$ Non-terminé au 31 décembre 2024.
2024-03-055	Orthophotographies de la Communauté Métropolitaine de Montréal – Territoire de la Ville de L’Épiphanie – Année 2024	XEOS	Gré à gré	34 330.38 \$	11 123.06 \$ Terminé au 31 décembre 2024.
2024-03-067	Cours d’eau Beaudoin-Papin, Fossé Blanc et Payette - Relevés d’arpentage	Tetra Tech	Gré à gré	27 708.97 \$	Non-terminé au 31 décembre 2024. Aucun montant versé à cette date
2024-05-115	Barrage à L’Épiphanie – Changement de directives 003 – Ajout au contrat initial, bonification des travaux de végétalisation, demande du MELCCFP	Lixm entrepreneur général	Gré à gré – Réf : 23-03-058	27 540.81 \$	27 083.79 \$ Terminé au 31 décembre 2024.
2024-08-151	Entente en aménagement du territoire – Milieux de vie durables - Étude sur l’implantation de certains usages commerciaux (Région Lanaudière)	Demarcom	Gré à gré	41 505.97 \$	41 505.98 \$ Terminé au 31 décembre 2024
2024-08-159	Plan de lutte contre les îlots de chaleur (PLIC) et précipitations intenses – Volet 1 programme Oasis - Confirmation du mandat	Nature Action Québec	Gré à gré	84 438.00 \$	49 537.00 \$ Non-terminé au 31 décembre 2024.
2024-08-170	Cours d’eau Bas-Béram – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d’entretien	Béton Laurier inc	Gré à gré	27 594.00 \$	16 498.91 \$ Non-terminé au 31 décembre 2024.

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLLICITATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2024
2024-10-204	Entente en aménagement du territoire – Milieux de vie durable – Mise à jour du portrait des périmètres d'urbanisation de la région de Lanaudière	Méandres planification territoriale	Gré à gré	43 633.01 \$	1 784.99 \$  Non-terminé au 31 décembre 2024.
2024-10-205	Entente en aménagement du territoire – Milieux de vie durable – État des lieux actuels, de la disponibilité et de la date d'acquisition des données cartographiques des périmètres d'urbanisation (Région Lanaudière)	CERFO	Gré à gré	30 188.99 \$	16 992.12 \$  Non-terminé au 31 décembre 2024.
2024-11-249	Assurances générales – Responsabilité civile et responsabilité atteinte à l'environnement	AON Parizeau	Gré à gré – Renouvellement contrat d'assurance – art. 936.2 CMQ	59 968.50 \$	59 698.50 \$  Non-terminé au 31 décembre 2024.
2024-11-250	Assurances générales – Biens et bris de machine	BFL Canada inc	Gré à gré – Renouvellement contrat d'assurance – art. 936.2 CMQ	26 416.69 \$	26 416.69 \$  Non-terminé au 31 décembre 2024.